



Conseillers élus : 11
En fonction : 09
Présents : 09

PROCÈS-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Sous la présidence de M. Richard MULLER, Maire

Membres présents : Mmes et MM, DORN Clarisse (1^{ère} Adjointe), FREY Hubert (2^{ème} Adjoint), FRITZINGER Laurent, DOPPLER Yann, VOGLER Frédéric, REEB Noémie, BACHER Philippe, WAGNER Richard.

Absent(e)s excusé(e)s : /

Absent(e)s non excusé(e)s : /

Date de convocation : 25 mars 2024
Quorum : 6/09
Ouverture de la séance : 19h30
Date de publication : 05 avril 2024

ORDRE DU JOUR

I. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2024

III. DÉLIBÉRATIONS

1. Adoption du compte de gestion de l'exercice 2023

- A. Budget général
- B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche

2. Adoption du compte administratif de l'exercice 2023

- A. Budget général
- B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche

3. Affectation du résultat 2023

- A. Budget général
- B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche

4. Fiscalité directe locale 2024 : vote des taux d'imposition

5. Chasse 2024-2033 : affectation du produit de la chasse

6. **Adoption du budget primitif 2024**
 - A. Budget général
 - B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche
7. **Baux de chasse 2024-2033** : lot 3 – agrément d'un nouveau permissionnaire
8. **Biens Fonciers, Mobiliers et Immobiliers** : remplacement du photocopieur de la mairie
9. **Scolarité, enfance et jeunesse** : demande de subvention
10. **Voirie et Réseau divers** : programme de travaux
11. **Divers**

Le quorum étant atteint, M. le Maire, Richard MULLER, ouvre la séance.

I. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DOPPLER Yann est désigné comme secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

III. DÉLIBÉRATIONS

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

A. BUDGET GÉNÉRAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5È TRANCHE

A. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET GENERAL

Le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2023. Il comporte les résultats de clôture identiques à ceux du compte administratif 2023.

**APRÈS PRÉSENTATION ET DÉLIBÉRATION,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le compte de gestion établi par le comptable du Trésor de Sarre-Union, au titre de l'exercice 2023 ;

- a. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats de la gestion 2023 suivants :

Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	+ 133 597,02 €	+ 7 396,50 €
Résultat reporté N-1	+ 190 457,39 €	+ 4 649,43 €
Résultat de clôture	+ 324 054,41 € (1)	+ 12 045,93€ (2)
	TOTAL (3) = (1)+(2)	+ 336 100,34 €

- b. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable du Trésor, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

B. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5È TRANCHE

Le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2023. Il doit concorder avec le compte administratif 2023.

APRÈS PRÉSENTATION ET DÉLIBÉRATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le compte de gestion établi par le comptable du Trésor de Sarre-Union, au titre de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement Kirchweg 4/5è tranche ;

Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté N-1	+ 779,77 €	0,00 €
Résultat de clôture	+ 779,77 € (1)	0,00 € (2)
	TOTAL (3) = (1)+(2)	+ 779,77 €

- a. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- b. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable du Trésor, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

A. BUDGET GÉNÉRAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5È TRANCHE

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL

Le Maire présente le compte administratif 2023 par chapitre ainsi que l'état des indemnités perçues par les élus en 2023 et quitte la salle au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme DORN Clarisse, adjointe au maire, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 288 235,17 €
Recettes : 421 832,19 €

Résultat de l'exercice : Excédent : + 133 597,02 €
Résultat N-1 : + 190 457,39 €

SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE + 324 054,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 31 019,44 €
Recettes : 38 415,94 €

Résultat de l'exercice : Excédent : + 7 396,50 €
Résultat N-1 : + 4 649,43 €

SOIT UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE + 12 045,93 €

RESULTAT GLOBAL : EXCÉDENT : + 336 100,34 €

B. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5È TRANCHE

Le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe : lotissement Kirchweg 4/5è tranche par chapitre et quitte la salle au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme DORN Clarisse, adjointe au maire, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget annexe : lotissement Kirchweg 4/5è tranche - exercice 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Résultat de l'exercice : Excédent 0,00 € **Résultat N-1 : + 779,77 €**

SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE + 779,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Résultat de l'exercice : Excédent : 0,00 € **Résultat N-1 : 0,00 €**

RESULTAT GLOBAL : EXCÉDENT : + 779,77 €

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

A. BUDGET GÉNÉRAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5È TRANCHE

M. le Maire rejoint la salle du Conseil Municipal pour délibérer sur l'affectation du résultat.

A. BUDGET GENERAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'obligation pour les collectivités locales conformément à l'instruction M57 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant ;

VU l'adoption ce jour du compte administratif de l'exercice 2023 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **+ 324 054,41 €** et un excédent d'investissement de **+ 12 045,93 €**.

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation à l'unanimité comme suit :

- ↳ L'excédent d'investissement pour un montant de **12 045,93 €** est reporté en recettes d'investissement – **compte 001** ;
- ↳ L'excédent de fonctionnement pour un montant de **324 054,41 €** est reporté en recettes de fonctionnement – **compte 002**.

B. BUDGET ANNEXE : Lotissement Kirchweg 4/5è tranche

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le compte administratif de 2023, ce jour ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement **+ 779,77 €** ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

de reporter le résultat au budget annexe du lotissement Kirchweg 4/5è tranche 2023 en recettes de fonctionnement – **compte 002**.

4. FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024

Le Maire rappelle les taux de la fiscalité directe locale de 2023, et précise que le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour l'année 2024 a été fixé à 3,9%. Il propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux des taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2024.

	Taux 2023
Taxe sur le foncier bâti	26,73
Taxe sur le foncier non bâti	58,55
Taxe d'habitation	10,18

APRÈS DÉLIBÉRATION,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024.

	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti	26,73
Taxe sur le foncier non bâti	58,55
Taxe d'habitation	10,18

5. CHASSE 2024-2033 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'AFFECTER le produit de la location du droit de chasse des particuliers (3 612,37 €) au budget de l'Association Foncière d'Obersoultzbach pour l'année 2024.

6. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

A. BUDGET GÉNÉRAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5È TRANCHE

A. BUDGET GENERAL

VU les articles L.1612-1 et suivants du CGCT ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'article L.5217-10-6 du CGCT qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que la nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

CONSIDÉRANT que cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser la dépense sans attendre les opérations purement techniques ;

CONSIDÉRANT que la disposition de fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle ;

CONSIDÉRANT que le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance conformément à l'article L.2122-23 du CGCT ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2024 du budget principal ;

CONSIDÉRANT l'équilibre global ci-après du budget primitif 2024 du budget principal :

APRÈS DÉLIBÉRATION,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

ADOpte le budget primitif du budget général pour l'exercice 2024, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 608 341,41 €

Recettes : 608 341,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 180 190,06 €

Recettes : 180 190,06 €

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

B. BUDGET ANNEXE : Lotissement Kirchweg 4/5è tranche

Après approbation du budget général, le Maire présente le budget annexe 2024 du Lotissement Kirchweg 4/5è tranche.

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE À L'UNANIMITÉ LE BUDGET ANNEXE 2024 DU LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5È TRANCHE, arrêté à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 779,77 €

Recettes : 779,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : Néant

Recettes : Néant

7. CHASSE COMMUNALE : BAUX 2024-2033 AGRÉMENT PERMISSIONNAIRE – LOT 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

Vu le courriel du 18 mars 2024 de M. René CROMER, locataire à titre personnel du lot n°3 de la chasse d'Obersoultzbach ;

SUIVANT l'avis favorable émis, après consultation électronique, par la commission consultative communale de la chasse ;

APRÈS DÉLIBÉRATION,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

ACCEPTE la candidature de M. Laurent KUHN domicilié 15, rue des Vignes à MENCHHOFFEN (67340) en tant que permissionnaire pour le lot n°3.

8. BIENS FONCIERS, MOBILIERS ET IMMOBILIERS : REMPLACEMENT DU COPIEUR DE LA MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur de la mairie commence à devenir obsolète et qu'il y a lieu de le changer.

L'offre retenue est celle de l'entreprise Kirchner Bureautique au prix d'achat de 3 090,00€ HT pour l'acquisition d'une machine CANON IRADX C3922i

moyennant un contrat de service de 8,00€ HT mensuel et d'un coût copie de 0,0035€ HT en N&B et de 0,035€ HT en couleur.

**APRÈS DÉLIBÉRATION,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

DÉCIDE de procéder au remplacement du copieur de la mairie.

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise Kirchner Bureautique d'un montant de 3 090,00€ HT.

PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

9. SCOLARITÉ, ENFANCE ET JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire présente une demande émanant de Madame Heidi KREISS qui sollicite une subvention pour le financement d'un voyage scolaire en Normandie organisé par le lycée Adrien Zeller à Bouxwiller.

**APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CES ÉLÉMENTS,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,** d'attribuer la subvention suivante :

ELEVES	DESTINATION	DATE DES SEJOURS	SUBVENTION ACCORDEE par voyage
Yoan KREISS	Normandie	Du 2 au 6 avril 2024	24 €

10. VOIRIE ET RÉSEAU DIVERS – PROGRAMME DE TRAVAUX

Vu l'adoption du transfert obligatoire au 1er janvier 2018 à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre des compétences « **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection localisée de voirie dans diverses rues de la commune (impasse rue Principale, rue Creuse, rue des Bergers, Rue d'Ingwiller) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux d'aménagement de la voirie de la rue de la Forêt dans son ensemble ;

**APRÈS DÉLIBÉRATION,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

DÉCIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre l'inscription au programme des travaux 2024 la réfection de la voirie dans diverses rues de la commune (impasse rue Principale, rue Creuse, rue des Bergers, rue d'Ingwiller, rue de la Forêt) estimée à 32 127,00 € HT, ainsi que les travaux d'aménagement de la voirie de la rue de la Forêt dans son ensemble qui sont estimés à 116 771,00 € HT (hors éclairage public).

PRÉCISE que le montant des travaux sera refacturé à la commune à travers l'attribution de compensation selon les conditions définies.

CHARGE le Maire des démarches inhérentes au projet.

11. DIVERS

/

Le Maire lève la séance à 22h20.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

**Le Maire,
Richard MULLER**



**Le secrétaire de séance,
Yann DOPPLER**



